

Informations SMICTOM

Déchèteries : s'organiser mieux pour y aller moins

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère 8 déchèteries qui accueillent la moitié des déchets générés par les ménages du territoire. Afin d'assurer une équité de service et d'offrir des conditions optimales d'accueil sur place (limitation du trafic routier, disponibilité des agents, réduction de l'attente), le SMICTOM sensibilise les habitants et met en place une limitation du nombre de passages en déchèterie.

Une limite fixée à 24 passages par an

En 2016, les 8 déchèteries ont accueilli 440 000 visites. Les chiffres obtenus grâce à la mise en place du dispositif OPTIMO ont permis de mettre en lumière de grandes disparités d'usages : **30 % des visites en déchèteries sont effectuées par 7% des usagers**. Pour garantir l'équité de service, le SMICTOM a décidé, à partir du 1^{er} janvier 2018, de limiter à 24 passages par an en déchèterie compris dans la redevance pour chaque déposant. Les passages supplémentaires seront possibles, mais facturés à hauteur de 5 € par passage.

Le nombre de passages effectués sera visible au niveau de la borne d'accès lorsque l'on badgera.

Un dispositif d'accompagnement

Le SMICTOM d'Alsace Centrale souhaite conseiller les usagers qui se rendent très fréquemment en déchèteries afin de faire évoluer leurs habitudes.

Bien souvent, il s'agit de personnes qui prennent le réflexe d'aller systématiquement en déchèteries pour jeter quelques emballages ou quelques ampoules par exemple.

Le SMICTOM va donc diffuser auprès des publics concernés un dépliant qui donne des conseils pratiques pour mieux s'organiser afin de se rendre moins souvent en déchèterie. Il rappelle ainsi que les emballages ménagers, les papiers, journaux et magazines doivent être jetés dans les bacs et conteneurs jaunes, et les bouteilles et pots en verre dans les conteneurs verts qui maillent le territoire. Les piles, ampoules, néons et autres électroménagers peuvent être ramenés en points de vente, et les vêtements déposés en borne « Eco-TLC » dont les emplacements sont disponibles sur www.lefibredutri.fr.

Enfin, le SMICTOM dispense des conseils pour réduire l'apport de déchets verts (paillage, compost, broyage, jardin naturel), qui représentent la plus grosse part des apports en déchèteries et peuvent générer d'importants temps d'attente aux beaux jours.

Projet SMICTOM 2020

Dans le cadre du projet SMICTOM 2020 (prise en compte des évolutions de la réglementation et volonté de maîtrise des coûts), le SMICTOM d'Alsace Centrale mettra en œuvre dès 2018 un certain nombre de dispositifs pilotes.

Ainsi, dès 2018, des véhicules de collecte seront notamment équipés du dispositif de lecture des puces des bacs pour connaître exactement le nombre de présentation des bacs à la collecte et valider le dispositif technique. Cela permettra d'étudier la pertinence du passage à une redevance incitative à la levée à la place de la redevance incitative actuelle au volume.

Un beau métier pour la planète !